

**FICHE D'IDENTIFICATION  
"ANIMAL DE COMPAGNIE"**

**SECTEUR SAINT-PROSPER (DUPLEX SEULEMENT)**

Nom du locataire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Animal de compagnie:

- Chat                       Poisson (20 gallons)                       Oiseau
- Tortue                       Rongeur domestique (hamster, souris blanche)
- Tous les rongeurs doivent être gardés en cage en tout temps.*

IDENTIFICATION DE L'ANIMAL : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

CHATS:        Castration (preuves fournies)

*Selon le secteur où les chats sont permis, il est fortement recommandé pour les chats, que l'animal porte un collier à puce afin d'éviter toute contamination.*

*Le locataire doit voir à ce que quelqu'un s'occupe de son animal en tout temps, même en son absence.*

*Tous les animaux autorisés par secteur n'ont pas accès aux aires communes. Leur présence est interdite dans les lieux de service ou d'agrément accessibles à tous les locataires tels que les aires de loisirs, stationnements, les salles communautaires, les vestibules, les corridors, les buanderies et tout autre espace commun.*

*Le locataire demeure responsable des bris et dommages occasionnés par son animal. L'Office pourra réclamer au locataire le remboursement intégral du coût engendré pour la réparation.*

*Si l'animal est une source d'inconvénients ou que son comportement est tel qu'il nuit à la jouissance normale des autres locataires du même immeuble, l'Office demandera à la Régie du logement d'émettre une ordonnance ayant pour but d'obliger le locataire à se départir de son animal. Si le locataire ne se conformait pas à l'ordonnance, une demande immédiate d'éviction sera alors demandée à la Régie du logement par l'Office.*

Signature : \_\_\_\_\_  
Locataire

Date: \_\_\_\_\_